

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana- Tanindrazana -Fandrosoana

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL

Projet d'appui à la lutte contre les maladies transmissibles (VIH/SIDA/IST/TUBERCULOSE)

Avis d'Appel d'Offres Ouvert International

Date : **25 JUIN 2013**
DON N° : 2100 1550 036 74 et 998P
AOI N° : 02/2013-AO/B/FAD/PALMT

1. Le présent avis d'appel d'offres (AAO) suit l'avis général de passation des marchés du projet paru dans Development Business du 16 Mars 2006 et à l'avis général de passation de marchés actualisé, publié le 13 juin 2013 dans l'Express de Madagascar et la gazette de la Grande île.
2. Le Gouvernement de la République de Madagascar a reçu auprès du Fonds Africain de Développement un don et auprès du Fonds de l'OPEP pour le développement International(OFID) un prêt en différentes monnaies, pour couvrir le coût du Projet d'Appui à la Lutte contre les Maladies Transmissibles (VIH/SIDA/IST/TUBERCULOSE) et entend affecter une partie du produit de ce financement aux paiements relatifs au marché pour la fourniture des équipements et matériels de transfusion sanguine.
3. Le Ministère de la Santé Publique représenté par la Cellule d'Exécution du Projet d'Appui à la Lutte contre les Maladies Transmissibles invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la **FOURNITURE ET LIVRAISON DES MATERIELS TECHNIQUES POUR LES UNITES MOBILES DE DEPISTAGE DU HIV-SIDA, DES REACTIFS ET DES CONOMMABLES DE LABORATOIRE**, repartis en quatre (04) lots :
 - **Lot 1 : MATERIELS ET EQUIPEMENTS DE LABORATOIRE**
 - **Lot 2 : MOBILIERS**
 - **Lot 3 : EQUIPEMENTS ET MATERIELS DIVERS**
 - **Lot 4 : REACTIFS ET CONSOMMABLES DE LABORATOIRE**

Chaque Lot est indivisible, toute offre partielle est irrecevable. Tout candidat peut soumissionner pour un ou quatre (04) lots. En cas d'attribution de deux ou plusieurs lots à un soumissionnaire, les délais ne sont pas cumulables.

L'Appel d'Offre International se déroulera conformément aux **Règles et Procédures pour les acquisitions de biens et travaux** de la Banque « édition mai 2008, telle que révisée en juillet 2012 ».

4. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et examiner les Dossiers d'appel d'offres auprès de la **Cellule d'Exécution (CEP) du Projet d'Appui à la Lutte contre les Maladies Transmissibles, Bâtiment près du Service des Infrastructures, de la Logistique et du Patrimoine – MINSAN - Tsaralalàna, Antananarivo 101, MADAGASCAR – Fax : 261 20 22 685 57 ; cepsante@fadsante.mg**.
5. Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être acheté par les candidats, sur demande écrite au service mentionné ci-dessus et moyennant paiement, d'un montant non remboursable de **deux cent cinquante mille Ariary (Ar 250 000,00) ou son équivalent en monnaie librement convertible** repartis comme suit :

- **Cent cinquante mille Ariary (Ar 150 000,00)** sous forme d'un chèque de banque libellé au nom du Projet d'Appui à la lutte à la Lutte contre les Maladies Transmissibles ;
 - **Cent mille Ariary (Ar 100 000,00)** sous forme, soit d'un versement en espèce, soit de mandat poste, soit de chèque de banque libellé au nom du Monsieur l'Agent Comptable de l'ARMP Anosy, Antananarivo.
6. En plus de la version papier, les soumissionnaires peuvent demander une version électronique sous forme de CD (Compact Disk) du Dossier d'Appel d'Offres auprès de la CEP du Projet contre paiement par chèque, d'un montant supplémentaire de **cinquante mille Ariary (Ar 50 000)** ou son équivalent en monnaie librement convertible, libellé au nom du Projet d'Appui à la Lutte contre les Maladies Transmissibles. Seul le contenu de la version papier prévaut en cas de différence avec la version électronique.
7. Les clauses des Instructions aux soumissionnaires et celles du Cahier des clauses administratives générales sont les clauses du Dossier Type d'appel d'offres pour l'Acquisition de Biens, de la Banque Africaine de Développement, publié en Septembre 2010 mis à jour en Juillet 2012.
8. Les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le **06 AOUT 2013 à neuf heures (9h)**, heure locale, et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant au moins égal à :
- **Pour le lot 1 : deux millions cinq cent mille ariary (Ar 2 500 000)** ou son équivalent en monnaies librement convertibles
 - **Pour le lot 2 : six cent mille ariary (Ar 600 000)** ou son équivalent en monnaies librement convertibles
 - **Pour le lot 3 : quatre cent mille ariary (Ar 400 000)** ou son équivalent en monnaies librement convertibles
 - **Pour le lot 4: Dix-neuf millions cinq cent mille ariary (Ar 19 500 000)** ou son équivalent en monnaies librement convertibles
- Cette garantie peut prendre la forme d'une garantie bancaire (modèle dans les formulaires de soumission) ou d'un chèque de Banque libellé au nom du Projet d'Appui à la Lutte contre les Maladies Transmissibles.
9. Les offres doivent être valides durant une période de CENT VINGT SIX(126) jours suivant la date limite de dépôt des offres.
10. Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture, **le même jour que la date limite fixée pour la remise des offres à neuf heures dix minutes (9h10)**, heure locale, au Bureau de la **Cellule d'Exécution (CEP) du Projet d'Appui à la Lutte contre les Maladies Transmissibles, Bâtiment près du Service des Infrastructures, de la Logistique et du Patrimoine – MINSAN - Tsaralalàna, Antananarivo 101, MADAGASCAR – Fax : 261 20 22 685 57- Mail : cepsante@fadsante.mg.**

Antananarivo, le 25 JUIN 2013